



## AVIS PUBLIC

est par le présent donné aux contribuables de la municipalité de NEWPORT par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Lise Houle.

**QUE le règlement 2020-062 pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception a été adopté par lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020. Vous pouvez prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal aux heures d'ouverture du bureau.**

**Bylaw number 2020-062 to set tax rates and different services rates for the fiscal year 2021 has been adopted at the special meeting of December 14, 2020. Anyone interested may read it at the municipal office during opening hours.**

**Donné à Newport, ce 15 décembre 2020.**

**Lise Houle  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**